

# La chronique du S.A.G.E.

(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

**Lettre d'information  
de la Commission  
Locale de l'Eau  
S.A.G.E.  
"bassin  
de la Leyre  
et milieux  
associés"**

## Communes du S.A.G.E. :

Andernos,  
Ares,  
Argelouse,  
Audenge,  
Belhade,  
Belin-Beliet,  
Biganos,  
Bourideys,  
Callen,  
Captieux,  
Cazalis,  
Commensacq,  
Garein,  
Hostens,  
Labouheyre,  
Labrit,  
Lanton,  
Le Barp,  
Lencouacq,  
Le Sen,  
Le Teich,  
Le Tuzan,  
Liposthey,  
Louchats,  
Lucmau,  
Luglon,  
Lugos,  
Luxey,  
Mano,  
Marcheprime,  
Mios,  
Moustey,  
Pissos,  
Sabres,  
Saint-Magne,  
Saint-Symphorien,  
Salles,  
Saugnac-et-Muret,  
Sore,  
Solférino,  
Trensacq,  
Vert,  
Ychoux



## EDITO

### POUR SUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS

Nous sommes, individuellement et collectivement, tous utilisateurs de l'eau. Préserver la ressource, améliorer la qualité, partager les usages, telles ont été les préoccupations qui se sont exprimées lors des deux rencontres publiques à Biganos et Sore.

Plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du S.A.G.E.

Je suis très attaché à cette démarche citoyenne. Le S.A.G.E. ne peut être affaire de spécialistes, même si leurs avis sont toujours précieux, il doit être marqué de l'empreinte, de l'apport de réflexions et propositions du plus grand nombre. Ainsi, en favorisant une meilleure connaissance des usagers et des pratiques, le S.A.G.E. sera le résultat d'un véritable travail collectif.

C'est dans cet esprit que la Commission Locale de l'eau va poursuivre le travail entrepris : mieux nous connaître, tirer enseignements du passé, modifier nos pratiques si nécessaire et formuler des préconisations pour préserver un patrimoine commun.

A toutes et à tous bonne année 2004.

Par Michel  
Larrat  
Président  
de la C.L.E.



## UN PROCESSUS

**Depuis 1992**

Emergence d'une volonté locale de réaliser un S.A.G.E.

**De Décembre 2000  
à Juin 2002**

Phase préliminaire

Arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du S.A.G.E. et la constitution de la Commission Locale de l'Eau

**10 juillet 2002**

1<sup>re</sup> réunion de la C.L.E.

**2003**

Elaboration de l'état des lieux des milieux et des usages

Travail des 4 commissions thématiques

- Qualité et quantité d'eau
- Milieux associés
- Usages
- Coordination - delta et bassin d'Arcachon

**26 et 27 novembre 2003**

Réunions publiques

...

**Objectifs**

**Début 2004**

Validation de l'état des lieux / diagnostic

**2005**

Approbation du S.A.G.E.



LES REUNIONS PUBLIQUES DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2003

## LA VIE DU SAGE

**Le travail continue, à la suite des premiers travaux des commissions thématiques, et grâce à vos remarques.**

**Les commissions thématiques devraient partager et discuter en début d'année sur les eaux pluviales, les pesticides dans les eaux, le transport de sable, l'usage industriel de l'eau, les milieux aquatiques. L'état des lieux sera ensuite discuté au cours d'une séance de la C.L.E. en février 2004.**

**Vous pouvez contacter la Commission Locale de l'Eau**

En vous adressant au Président de la C.L.E.,  
Monsieur Michel LARRAT :  
*Cellule Animation du S.A.G.E., PNR des Landes de Gascogne, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET Tél. 05 57 71 99 99 Fax 05 56 88 12 72*  
*Chargée de mission, Cathy NAVROT*

Par courrier électronique  
sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr

Agence de l'Eau  
Adour Garonne



DIRECTION REGIONALE DE  
L'EAU ET DE LA PÊCHE  
AQUITAINE



Imprimé sur Papier Cyclus recyclé à partir de vieux papiers de récupération, désencré par flottation (bain d'eau et de savon noir), blanchi sans usage de chlore élémentaire (procédé ECF et TCF), taux d'émission d'organochlorés, des effluents de matières organiques, et des émissions sulfureuses contrôlés.  
Crédit photo : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

**Paroles d'acteurs (extraits des discussions)****Pourquoi toutes les communes du bassin d'Arcachon ne sont-elles pas concernées par le S.A.G.E. ?**

L'idée du S.A.G.E., dans les esprits depuis 1992, a été relancée avec le Schéma de mise en valeur de la Mer comme un outil pour appréhender les thématiques sur les bassins versants. Les arrivées d'eau du Nord du bassin sont pris en compte par le S.A.G.E. Lacs médocains, les nappes les plus profondes par un autre S.A.G.E.

Pour ce qui vient du bassin Cazaux-Sanguinet, la différence de problématique justifie sa prise en compte avec une unité hydrogéographique cohérente représentée par les bassins versant des étangs landais.

**Et l'usage domestique de l'eau ? Est-il représenté ?**

Les élus représentent les citoyens et sont aussi des usagers domestiques de l'eau.

**S.A.G.E. et Natura 2000 : comment s'opère la coordination ?**

Les procédures S.A.G.E. et Natura 2000 avancent parallèlement avec les mêmes méthodes, d'où les nombreux échanges avec les personnes participant parfois aux deux. Natura 2000 est "correctif", concernant des habitats liés ou non à l'eau, et doit proposer des mesures pour que les espèces puissent subsister dans des milieux plus ou moins dégradés.

Le S.A.G.E., quant à lui, est avant tout "préventif" pour permettre d'éviter des actions futures de corrections.

**Comment appliquer un S.A.G.E. ou Natura 2000 sur des terrains privés comme les berges de la Leyre ?**

Le S.A.G.E. n'a pas pour vocation d'intervenir sur les propriétés privées. Il doit permettre à tous de partager, d'établir des consensus. Il faut voir l'entretien des berges par rapport à la cohérence sur l'ensemble du cours d'eau (amont-aval mais aussi transversal avec les zones humides), à la coordination avec les différents acteurs économiques (valeur économique d'un embâcle, accès à l'eau pour lutter contre les incendies,...), les activités de loisirs (canoë, intérêt piscicole,...).

**Que peut faire le S.A.G.E. contre les rejets illégaux ? pour rendre compatibles certaines installations avec le respect de l'environnement ? pour gérer les boues de stations d'épuration et leur épandage ? Comment renforcer la Police de l'Eau ?**

Il faut éviter trop de réglementation qui nuit à la préservation en empêchant parfois des actions simples d'entretien. Il faut avoir une démarche de prévention, de citoyenneté auprès des

habitants, responsabiliser, expliquer et former. Le S.A.G.E. a également pour rôle d'interpeller les services compétents.

Le développement de certains élevages spécialisés produisant de grandes quantités d'effluents fait débat. Si la réglementation est dense par rapport aux eaux superficielles, il n'existe pas de cadre réglementaire suffisant par rapport aux nappes, d'où la prise en compte du principe de précaution.

**N'y a-t-il pas des incohérences entre pratiques agricoles et sylvicoles en particulier sur la question du drainage et des fossés d'assainissement ?**

Si la concertation et la coordination ont manqué il y a 40 ans entre agriculteurs et sylviculteurs au sujet des fossés, la méconnaissance du territoire spécifique des Landes de Gascogne et l'absence d'interlocuteurs valables peuvent l'expliquer. Aujourd'hui les discussions entre usagers permettent de trouver des arrangements et le S.A.G.E. doit arriver à conforter et organiser cette coordination et cet échange.

L'agriculture s'est développée en faisant des erreurs mais également des efforts. Aujourd'hui, elle participe à une meilleure gestion de l'eau, à une connaissance des pratiques et propose de travailler plus spécifiquement sur les produits phytosanitaires.

**Comment sera pris en compte l'évolution du nombre d'habitants sur le bassin d'Arcachon ? Et les activités nouvelles telles que le laser mégajoule du Barp ? A-t-on extrapolé la consommation d'eau qu'elle engendrera ?**

Ces éléments d'évolution annoncée seront pris en compte dans le S.A.G.E. dans la suite de son élaboration (populations, orientations agricoles, loisirs, industries, urbanisation,...). L'état d'esprit de cette étape de prospective sera basé sur la notion de maîtrise et de partage de la ressource en eau.

**Quels seront les moyens financiers pour le S.A.G.E. lors de sa mise en œuvre ? Quels arbitrages seront faits ?**

Les moyens à mettre en œuvre par le S.A.G.E. seront financés selon les maîtres d'ouvrages par les même financeurs que pour son élaboration (Etat, Région, Départements, Agence de l'Eau). A ce jour, nous ne savons pas ce qui sera proposé : l'état des lieux et le diagnostic vont fixer les directions à prendre.

**La C.L.E. est à l'écoute des "citoyens en vigilance". D'autres réunions seront organisées. Entre temps, chacun peut contacter la cellule d'animation.**